

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier.

# Aménagement forestier

## Forêt communale de CLERMONT

Département : 40 – Landes

2015 – 2034

Surface cadastrale : 12,1808 ha

Surface retenue pour la gestion : 12,18 ha

Altitudes extrêmes : 17 m – 40 m

SRA : Plaines et collines du Sud-Ouest

Office National des Forêts



Certifié ISO 9001 et ISO 14001

Document ONE

## TABLE DES MATIERES

<b>NOTE DE PRESENTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. ETAT DES LIEUX – BILAN .....</b>	<b>7</b>
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT .....	7
1.2 LA FORET DANS SON TERRITOIRE.....	8
1.3 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	10
<b>2. AMENAGEMENT PASSE.....</b>	<b>13</b>
<b>3. PROPOSITION DE GESTION.....</b>	<b>14</b>
3.1 DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION .....	14
3.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE .....	14
3.3 EFFORT DE REGENERATION.....	15
3.4 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL.....	18
<b>4. PROGRAMME D'ACTION .....</b>	<b>19</b>
4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	19
4.2 PROGRAMME DES COUPES .....	19
4.3 PROGRAMME DES TRAVAUX A METTRE EN OEUVRE.....	21
4.4 FONCIER.....	21
<b>5. RECAPITULATIF ET INDICATEURS DE SUIVI .....</b>	<b>22</b>
<b>6. ANNEXES.....</b>	<b>25</b>

Document ONE

## NOTE DE PRESENTATION

# Aménagement de la forêt communale de CLERMONT 2015 – 2034

### Le contexte :

La forêt communale de Clermont (12,18 ha) est entièrement située sur le territoire de la commune. Le contexte est nettement rural avec une position à l'écart du bourg, à proximité du Luy et non loin de la limite avec la commune d'Ozourt. C'est une petite forêt mais elle est d'un seul tenant et bien desservie.

Elle appartient à la commune depuis des temps immémoriaux et relève du régime forestier depuis le 22 mars 1830. Le gestionnaire est l'ONF – Unité territoriale de Dax Vallée de l'Adour. La commune adhère par ailleurs à PEFC.

La forêt communale est située dans la région IFN Bas-Adour et Chalosse. Elle fait partie de cet ensemble de peuplements de chêne pédonculé disséminés tout au long de l'Adour et de ses affluents. Sa situation topographique est assez classique dans ce contexte : elle se situe quasi exclusivement dans des fonds de vallée à topographie subhorizontale sur des substrats récents de la fin du quaternaire, inondés régulièrement, où le chêne pédonculé est l'essence de prédilection. La parcelle 5 se situe, quant à elle, sur des molasses argilo-sableuses du tertiaire. Les relevés pédologiques montrent des profils limono-argileux frais avec parfois des traces d'hydromorphie marquées, mais restant très favorables au chêne pédonculé.

L'aménagement précédent couvrait la période 2000-2014.

### Etat actuel de la forêt :

Cette forêt est représentative des forêts des chênaies de l'Adour avec la prépondérance du chêne pédonculé dans les peuplements. Le mode de traitement est la futaie régulière.

La forêt est maintenant composée à 87 % d'une futaie de chêne pédonculé. Elle comporte également 13 % de chênes rouges, plantés en 2012 suite à la tempête Klaus de 2009 qui avait détruit les résineux présents antérieurement. Les classes d'âge, pour la chênaie, sont déséquilibrées et sont réparties à part à peu près égale entre les peuplements âgés de moins de 60 ans et ceux de plus de 100 ans. Les classes d'âge intermédiaires sont quasiment absentes : si les récoltes sont assurées pour les 40 ans à venir, un trou de production se profile pour les 20 années suivantes.

L'état sanitaire est satisfaisant dans l'ensemble. Des signes de dépérissement diffus sont présents cependant dans la parcelle 1. La qualité des tiges est assez moyenne pour les chênaies âgées. Elle est très satisfaisante pour les jeunes peuplements qui montrent pour certains des croissances supérieures à la classe du guide de sylviculture des chênes du Sud-Ouest (ONF – juin 2002).

Ces performances permettent d'envisager sereinement l'avenir de la forêt.

### Bilan de l'aménagement précédent :

Pour la période 2000-2014, la surface à régénérer était de 2,04 ha. 1,37 ha ont été effectivement régénérés. La régénération de la parcelle 3b n'a pas été conduite à son terme, la tempête Klaus ayant perturbé les coupes prévues après 2009. La parcelle 5b a été régénérée en chêne rouge en 2012. Cette transformation était prévue dans l'aménagement.

### Les enjeux principaux de la forêt :

La principale fonction de la forêt communale est la production de bois d'œuvre de qualité, essentiellement de chêne pédonculé.

Les enjeux de production sont classés moyens sur l'ensemble de la forêt.

Pour la fonction écologique, la surface classée en enjeu ordinaire correspond à l'absence de périmètres réglementaires de protection.

La fonction sociale a été appréciée en fonction de l'absence de réglementation de protection paysagère et de la fréquentation, qui est faible dans cette petite forêt située à l'écart de tout axe de circulation et de centres urbains importants. La totalité de la forêt est classée en enjeu local.

Il n'y a pas de périmètre immédiat ou rapproché de captage d'eau potable dans la forêt communale.

Il n'existe pas de plan de prévention des risques naturels prévisibles ni d'enjeux particuliers en termes de protection contre les risques naturels : cet enjeu est classé faible. La forêt est cependant soumise à l'aléa inondation.

### Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Le programme d'actions a pour objectif principal la production de bois. Il propose :

- de ne pas chercher à tout prix à équilibrer les peuplements, ce qui compliquerait inutilement la gestion,
- d'enclencher activement la régénération des chênaies âgées avec pour objectif la récolte de la totalité de ces peuplements dans les quarante ans à venir, soit environ la moitié du stock pour cet aménagement,
- de continuer de manière dynamique l'amélioration des jeunes peuplements de chêne pédonculé,
- de continuer à améliorer le peuplement de chêne rouge : il devrait être récoltable dans soixante ans ce qui devrait permettre de combler partiellement le trou de production.

### Le programme d'action prévoit :

En matière de coupes :

- la régénération des parcelles 2 et 3c, pour une surface de 2,75 ha. La parcelle 3c sera régénérée dans la décennie à venir et la parcelle 2 dans la décennie suivante.
- la création d'un groupe d'amélioration comprenant les autres parcelles, pour une surface de 9,43 ha. La parcelle 1 ne bénéficiera que d'une seule coupe d'amélioration.

En matière de travaux :

- le suivi des régénérations enclenchées dans les parcelles 2 et 3.
- le suivi de la plantation de chêne rouge.

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter 70 m<sup>3</sup>/an dont 43 m<sup>3</sup>/an en régénération. On aboutira en 2035 à une forêt rajeunie avec un stock de chênaies âgées en diminution. Il conviendra de terminer leur régénération lors de l'aménagement suivant.

### Bilan prévisionnel :

Le bilan financier prévisionnel ressort à **152 €/ha/an**, en augmentation par rapport à l'aménagement précédent. On anticipe des recettes améliorées par les récoltes du groupe de régénération.

# 1. ETAT DES LIEUX – BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CLERMONT
N° Modification d'aménagement	A025657U

Numéro du département de situation :	- 40 - Landes
Communes de situation	CLERMONT
N° ONF de la région nationale IFN de référence :	504 - Bas Adour et Chalosse
Schéma régional d'aménagement de référence :	Plaines et collines du Sud-Ouest

Type d'aménagement forestier :	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2015	2034

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national de la forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Année de début	Année d'échéance
Forêt communale de CLERMONT	F17426F	12,1808	23 mars 2001	2000	2014

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale :	12,1808 ha
Surface retenue pour la gestion :	12,18 ha
Surface boisée en début d'aménagement :	12,18 ha
Surface en sylviculture :	12,18 ha

### Commentaires :

Absence de mouvements fonciers depuis le dernier aménagement.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu					
Fonction principale	Enjeu nul ou sans objet	Enjeu faible ou ordinaire ou local	Enjeu moyen ou reconnu	Enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet	faible	moyen 12	fort	12
Biodiversité		ordinaire 12	reconnu	fort	12
Paysage, accueil, eau potable		local 12	reconnu	fort	12
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible 12	moyen	fort	12

### Commentaires :

La fonction production ligneuse pour le chêne est évaluée au regard des potentialités des stations présentes et des relevés de production de l'IFN corrigés ONF. L'enjeu moyen correspond à une production de 4,61 m<sup>3</sup>/ha/an (accroissement moyen volume de bois fort total pour la région Bas-Adour et Chalosse, pondérés par les surfaces respectives). A noter que l'accroissement courant était évalué à 5,03 m<sup>3</sup>/ha/an dans les chênaies de l'Adour (schéma directeur d'aménagement des forêts communales de chêne pédonculé dans les vallées de l'Adour et de ses affluents – juin 1981).

Pour la fonction écologique, la surface classée en enjeu ordinaire correspond à l'absence de périmètres réglementaires de protection.

La fonction sociale a été appréciée en fonction de l'absence de réglementations de protection paysagère et de la fréquentation, qui est faible dans cette petite forêt située à l'écart de tout axe de circulation et de centres urbains importants. La totalité de la forêt est classée en enjeu local.

Il n'y a pas de périmètre immédiat ou rapproché de captage d'eau potable dans la forêt communale.

Il n'existe pas de plan de prévention des risques naturels prévisibles. La forêt est cependant soumise à l'aléa inondation sur la majeure partie de sa surface.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Forêt de protection (foncière)	0	
Cœur de parc national	0	
Réserves naturelles nationales ou régionales	0	
Réserve biologique intégrale (RBI)	0	
Réserve biologique dirigée (RBD)	0	
Arrêté de protection de biotope	0	
Site inscrit	0	
Site classé	0	
Monuments historiques inscrits	0	
Monuments historiques classés	0	
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	0	

(Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc National, Réserves, sites, monuments, périmètre de captage...)

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire optimale d'adhésion de parc national	0	
Parc naturel régional	0	
Charte Forestière de Territoire	0	
Natura 2000 habitats (ZSC)	0	
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	0	
ZNIEFF de type I	0	
ZNIEFF de type II	12 ha	Basse vallée du Luy (720001993) : toute la forêt
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	0	
Plan de prévention risques incendie	0	
Zone de rétention eau	0	
Réserve nationale de chasse	0	
Pastoralisme	0	

#### Conséquences sur l'aménagement :

- ZNIEFF type 2 :

La fiche de la DIREN indique :

« Très belles chênaies à caractère patrimonial puisque ce sont les dernières du département des landes. Ces chênaies ont la particularité d'avoir une croissance plus rapide que les autres chênaies de France. Elles jouent un rôle de protection des berges du cours d'eau lors de la période des crues. »

Il en ressort l'intérêt du maintien de boisements de chênes.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	0
Déséquilibre grande faune / flore	0
Incendies	0
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	0

(Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques fonciers, essence inadaptée...)

Éléments imposant des mesures particulières	Surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	0 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	12 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	3 ha

Protection du patrimoine culturel et mémoriel	0 ha
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	0 ha
Pratique de l'affouage	0 ha
Dispositifs de recherche	0 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	12 ha

#### Conséquences sur l'aménagement :

- Sensibilité des sols : sols à dominante limoneuses ou limono-argileuses. Des précautions seront à prendre en période pluvieuse lors des travaux mécanisés.
- Protection des cours d'eau : on sera attentif aux berges et à la végétation de ripisylve lors des travaux.
- Importance sociale ou économique de la chasse : le droit de chasse est concédé à l'ACCA locale.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	Surface concernée
Tempête Klaus de 2009	8 ha

#### Conséquences sur l'aménagement :

La tempête Klaus a touché à des degrés divers les parcelles 1, 2, 3. Elle a ravagé l'actuelle parcelle 5a dont la majeure partie des peuplements était constituée de douglas. Cela explique la présence d'une plantation récente de chêne rouge sur cette même parcelle.

## 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

#### \* Altitudes :

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	17	40

#### \* Les stations forestières

D'après le guide de Jean-Marie Savoie « le choix des essences forestières en Chalosse, Bas-Adour, et dans les coteaux basques et béarnais » ONF – 2002.

Unités stationnelles				
Code	Libellé	surface	% surface décrite	Commentaires
2.3.2	Assez riche à très riche, assez humide, assez inondable, de vallée	9,17	75 %	Bonne fertilité mais hydromorphie parfois assez forte. Station à chêne pédonculé et frêne. Attention aux tassements des sols.
4.5.3	Assez riche, assez sèche à assez fraîche, de coteau	3,01	25 %	Fertilité correcte. On y préconise le hêtre, le chêne sessile, le châtaignier, l'alisier torminal que l'on retrouve d'ailleurs souvent en mélange. Le chêne pédonculé est à éviter sauf à la rigueur si le milieu est frais. Le chêne rouge est une essence possible.
TOTAL		<b>12,18</b>	<b>100 %</b>	

### Commentaires :

Les stations rencontrées sont celles retrouvées habituellement dans le contexte de la vallée de l'Adour. Le substrat est constitué d'alluvions fluviales récentes de l'Holocène à sables et argiles pour les parcelles en situation de plaine alluviale. Les sols se sont développés sur des limons plus ou moins argileux avec une hydromorphie assez marquée mais qui n'est pas rédhibitoire. L'unité 2.3.2 est très favorable au chêne pédonculé et cette essence sera privilégiée sur cette station.

La parcelle 5, en situation de coteau, ainsi que la frange Sud des parcelles 4a et 3a se sont développés sur des molasses argilo-sableuses du tertiaire. Il en résulte une station de versant Nord-Est, relativement fraîche ce qui explique le maintien du chêne pédonculé dans la parcelle 5b. La question du maintien de cette essence pourra se poser ultérieurement lors de la régénération de cette parcelle.

### \* Les essences forestières

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne pédonculé	87
Chêne rouge	13
	100 %

### Commentaires :

C'est une forêt feuillue à dominante chêne pédonculé traitée en futaie régulière, représentative des chênaies de l'Adour et de ses affluents. La répartition des différentes essences a légèrement évolué depuis l'élaboration du dernier aménagement (2000). Le chêne est passé de 91 % de la surface boisée en 2000 à 87 % de la surface boisée en 2014 suite à la plantation en chêne rouge de la parcelle 5a. Les peuplements auparavant en nature de résineux ont été détruits par la tempête Klaus même s'il reste çà et là quelques tiges de douglas et d'épicéa de Sitka.

### \* Les types de peuplements forestiers :

Les types de peuplement sont constitués à partir des éléments descriptifs suivants : la structure, l'essence, la classe d'âge par 20 ans (Cf. annexe n°3 : description des peuplements forestiers).

Les surfaces inventoriées pour chaque type de protocole sont les suivantes :

- comptage en plein : 6,24 ha
- 3,99 ha ont fait l'objet de prise de données et de description à l'aide de placettes temporaires à surface définie (type Sylvie). Compte tenu de la faible surface des unités de gestion, les données recueillies sont à considérer avec prudence même si elles sont un appui à la décision.
- 2,95 ha de jeunes peuplements ont été décrits à dire d'expert.

L'annexe 3 détaille, par unité de gestion, les données dendrométriques des peuplements.

Le tarif utilisé pour le calcul des volumes est le tarif commercial en vigueur dans l'Agence Landes-Nord Aquitaine, lequel est basé sur les barèmes de l'Administration.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	% surface décrite
<b>Peuplements de chêne pédonculé :</b>			
F CHP 1-20 ans	Futaie chêne pédonculé 1-20 ans	3,01	25%
F CHP 21-40 ans	Futaie chêne pédonculé 21-40 ans	1,34	11%
F CHP 41-60 ans	Futaie chêne pédonculé 41-60 ans	1,01	8%
F CHP 101-120 ans	Futaie chêne pédonculé 101-120 ans	2,49	20%
F CHP 120 et +	Futaie chêne pédonculé 120 ans et plus	2,75	23%
<b>Autres peuplements :</b>			
F CHR 1-20 ans	Futaie chêne rouge 1-20 ans	1,58	13 %
<b>TOTAL</b>		<b>12,18</b>	<b>100 %</b>

#### Commentaires :

L'état sanitaire est globalement bon même si on remarque des signes diffus de dépérissements dans les peuplements âgés. Le peuplement de chêne rouge a été installé sur un versant (parcelle 5a) suite à la destruction de peuplements de résineux par la tempête Klaus. Ils seront récoltables d'ici 60 ans, pendant une période où surfaces de chêne pédonculé récoltables seront rares. Les jeunes peuplements de chêne sont dans l'ensemble bien venants : les améliorations doivent être poursuivies.

Histogramme des classes d'âge (01/01/2014) :



## Commentaires :

La forêt est traitée en futaie régulière de chêne pédonculé (87 % de la surface) et de chêne rouge (13 %). On constate :

- Un déséquilibre important dans la répartition des peuplements : la forêt est organisée autour d'un pôle « jeunes peuplements » constituant 44 % de la superficie et d'un pôle « vieux peuplements », c'est-à-dire les bois âgés de 100 et plus, représentant 43 % de la superficie. A noter que ces bois âgés sont plus proches des 120 ans que des 100 ans. Les classes d'âge intermédiaires, de 61 à 100 ans, sont totalement absentes. Ce déséquilibre était déjà pointé dans l'aménagement précédent. On le retrouve ici avec un décalage de vingt ans.
- Il sera nécessaire de poursuivre activement le renouvellement. En effet, les peuplements présents dans les parcelles 1 à 3 atteindront l'âge limite d'exploitabilité dans quarante ans, soit 160 ans selon Schéma Régional d'Aménagement des Plaines et Collines du Sud-Ouest. Leur récolte devra être organisée d'ici là.
- Le peuplement de chêne rouge sera récoltable d'ici 60 ans, ce qui permettra de combler partiellement le déficit en classe d'âge 61-80 ans.

## 2. Aménagement passé

### \* Application de l'aménagement passé :

Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	2,04 ha
Surface effectivement régénérée	1,65 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

### \* Bilan du groupe de régénération de l'aménagement précédent :

Par souci de cohérence, les numéros de parcelles et les surfaces de l'aménagement précédent ont été utilisés.

Parcelle	Surface à régénérer prévue (ha) (d'après aménagement précédent)	Réalisée (ha)	Essence régénérée
3b	1,76	1,37	Chêne pédonculé
5b	0,28	0,28	Chêne rouge
	<b>2,04</b>	<b>1,65</b>	

## Commentaires :

La régénération de la parcelle 3b n'a pas été conduite à son terme, la tempête Klaus ayant perturbé les coupes prévues après 2009. La récolte de chablis est devenue prioritaire pour un volume de 179 m<sup>3</sup> correspondant à 51 tiges.

La parcelle 5b a été régénérée en chêne rouge en 2012. Cette transformation était prévue dans l'aménagement.

La notion de parcelle régénérée prend en compte la reconstitution d'un jeune peuplement par voie naturelle ou par plantation.

### 3. Proposition de gestion

#### 3.1 Définition des objectifs de gestion

La gestion des forêts relevant du régime forestier est multifonctionnelle. Elle cherche à prendre en compte les différents enjeux analysés dans les chapitres précédents et rappelés dans le code forestier :

Article L.121-3 du code forestier : « Les bois et forêts relevant du régime forestier satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général soit par l'accomplissement des obligations particulières prévues par ce régime, soit par une promotion d'activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et de la recherche scientifique. »

La gestion de la forêt communale de Clermont s'inscrit pleinement dans ce cadre. Les objectifs de gestion déclinés ci-après chercheront à concilier et équilibrer les différentes fonctions de la forêt au regard des différents enjeux. Il s'agira également de renforcer pour le long terme la capacité de la forêt à assurer ces mêmes fonctions.

En synthèse des éléments d'analyse précédents sur l'état des peuplements et en accord avec la commune propriétaire pour les orientations de gestion, on peut proposer :

Constats	Solutions retenues
Un déséquilibre important dans la répartition des peuplements : absence de classes d'âge intermédiaires.	Il est quasiment impossible d'obtenir un équilibre des classes d'âge pour des forêts d'aussi faible surface.
Vieillessement de certaines parcelles : 43 % de la superficie est occupée par des peuplements dont l'âge est voisin de 120 ans. Une ressource disponible actuellement suffisante pour les 40 prochaines années mais un déficit de futaie adulte dans 40 à 60 ans.	On peut tenter de corriger un vieillissement excessif. Enclencher le renouvellement des 5,24 ha des chênaies âgées sur une période de 40 ans permettra : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ne pas dépasser un âge de 160 ans pour les dernières parcelles à renouveler, ce qui est l'âge limite d'exploitabilité pour le chêne pédonculé.</li> <li>- d'étaler les recettes sur les 40 prochaines années, en acceptant pour certaines parcelles un dépassement de l'âge d'exploitabilité de 120 ans classiquement retenu.</li> <li>- de combler partiellement le trou de production.</li> <li>- pour la suite, la récolte du peuplement de chêne rouge permettra de prendre le relais.</li> </ul>
Les milieux sont favorables dans l'ensemble à la production de bois, chêne en particulier. Jeunes peuplements prometteurs.	- Privilégier la production de chêne en adoptant une sylviculture dynamique et en utilisant de préférence la régénération naturelle si, suite aux coupes de régénération, elle se trouve bien installée.

#### 3.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface concernée (ha)	surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	12,18	11,77
TOTAL	12,18	

## Commentaires :

La forêt sera traitée en futaie régulière, traitement le plus adapté aux essences présentes.

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	Précisions	surface en sylviculture de production (ha)	%	diamètre exploitabilité retenu	âge retenu (suivi surfacique)
Chêne pédonculé		10,60	87	65	120
Chêne rouge		1,58	13	60	60
TOTAL		12,18			

Les critères d'exploitabilité retenus expriment les bonnes qualités stationnelles de cette forêt en situation de vallée alluviale ; ils exigeront cependant de mener une sylviculture dynamique surtout lors des premières éclaircies des jeunes peuplements de chênes pédonculés.

## 3.3 Effort de régénération

Nouvel aménagement	
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	12,18 ha
Surface d'équilibre (Se)	2,30
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	5,24
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régénération (Sv)	0
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	2,75
Surface à ouvrir (So)	2,75
Surface à terminer (St)	2,75

La forêt communale de Clermont est traitée en futaie régulière, ce qui signifie la gestion de surfaces de peuplements d'arbres de franc pied d'âges identiques pour chaque unité de gestion.

Pour assurer un revenu régulier au propriétaire, il est souhaitable de disposer de surfaces équivalentes de chaque classe d'âge que l'on pourra renouveler régulièrement lors de chaque période d'aménagement (20 ans en principe).

Plusieurs indicateurs peuvent nous aider à faire le choix de la surface à régénérer et à constituer le groupe de régénération GR. Il s'agit de la surface d'équilibre  $S_e$ , de la contrainte de vieillissement  $S_v$ , de la surface disponible à l'ouverture en régénération  $S_d$ .

Par ailleurs, l'examen de la répartition des classes d'âges peut nous aider à affiner ce choix.

### Calcul de la surface d'équilibre $S_e$ :

Un ensemble de peuplements équiennes répartis selon une suite continue de classes d'âge est en équilibre lorsque les classes d'âge occupent toutes des surfaces quasi identiques.

$$S_e = d \times (S/A) \text{ où :}$$

d : durée de la période d'aménagement

S : surface productive occupée à terme par l'essence considérée

A : âge optimum d'exploitabilité de l'essence considérée

Le calcul de  $S_e$  se réalise pour chaque essence traitée en futaie régulière dans la forêt étudiée.

Pour la forêt communale de Clermont, le calcul de  $S_e$  est le suivant :

Essence	Surface (ha)	Age exploitabilité (ans)	Durée aménagement (ans)	Se (ha)
Chêne pédonculé	10,60	120	20	1,77
Chêne rouge	1,58	60	20	0,53
	<b>12,18</b>		Total $S_e$	<b>2,30</b>

Surface chêne pédonculé : comprend toutes les surfaces boisées actuellement ainsi que les surfaces des parcelles à objectif chêne pédonculé.

Pour la période qui nous concerne (2015 - 2034), il faudrait donc idéalement renouveler près de **2,30** ha de peuplements dont environ 1,77 ha de chêne.

#### Evaluation de la contrainte de vieillissement $S_v$ :

Elle comprend l'ensemble des peuplements qui répondent aux critères ci-dessous.

- Sv 1 : peuplements qui ont déjà fait l'objet de la 1<sup>ère</sup> coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement.
- Sv 2 : peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie
- Sv 3 : peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité

Comprend les parcelles :

Sv 1 : aucune parcelle

Sv 2 : aucune parcelle

Sv 3 : aucune parcelle

$S_v = 0$  ha

*Il n'y a donc pas de contrainte de vieillissement pour cette forêt durant le prochain aménagement. Elle sera par contre réelle d'ici quarante ans.*

#### Evaluation de la surface disponible à l'ouverture en régénération $S_d$ :

Elle comprend l'ensemble des peuplements qui répondent aux critères ci-dessous.

- Sd 1 : peuplements qui ont une courte durée de survie,
- Sd 2 : peuplements qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité,
- Sd 3 : peuplements qui atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir,
- Sd 4 : peuplements qui atteindront pendant l'aménagement les critères minimaux d'exploitabilité.

Comprend les parcelles :

Sd 1 : aucune parcelle

Sd 2 : aucune parcelle

Sd 3 : 3c, soit 1,22 ha

Sd 4 : parcelles 1 et 2, soit 4,02 ha

*La surface disponible (**5,24 ha**) est donc amplement suffisante.*

### Choix de la surface à régénérer et constitution du groupe de régénération :

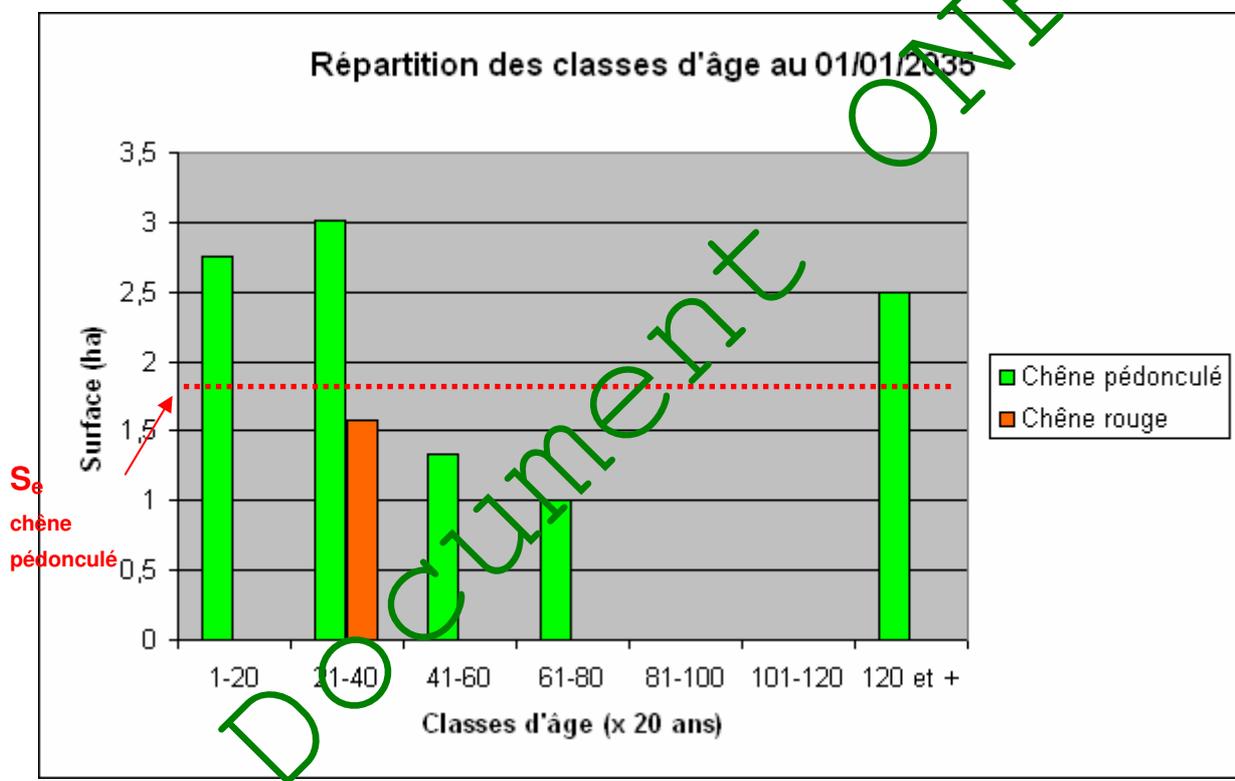
La surface totale du groupe de régénération retenu est de **2,75 ha**, il est composé :

- de la parcelle 3c : cette unité de gestion était en partie dans le groupe de régénération de l'aménagement précédent. Ses critères dendrométriques en font une bonne candidate pour une mise en régénération dans la première partie de l'aménagement.
- de la parcelle 2 : elle sera régénérée dans la deuxième partie de l'aménagement.

Il a été choisi de récolter les peuplements âgés sur une période de 40 ans, comme indiqué dans le § 3.1, soit en moyenne sur 20 ans une surface de **2,62 ha**. Le choix de la parcelle 3c était évident. Il restait à arbitrer entre deux peuplements voisins sur le plan de l'âge et de la dendrométrie (parcelles 1 et 2). La parcelle 2 a été choisie parce que sa surface permettait d'atteindre aisément l'objectif fixé.

Les autres peuplements restent en amélioration : la parcelle 1 ne bénéficiera que d'une seule coupe afin d'atteindre la densité correcte avant une mise en régénération lors de l'aménagement suivant.

Si l'aménagement est appliqué en totalité, l'histogramme des classes d'âges sera le suivant au 01/01/2035 :



On constate :

- un histogramme toujours déséquilibré.
- un stock des peuplements âgés en voie de réduction.
- un rajeunissement de la forêt : 60 % des surfaces seront occupés par des peuplements âgés de 1 à 40 ans.
- l'absence de peuplements de 80 à 120 ans.

Il conviendra de poursuivre la récolte des vieux bois pour l'aménagement ultérieur.

### 3.4 Engagement environnemental

Les prescriptions environnementales figurant dans le Règlement National d'Exploitation Forestière (RNEF) et le Règlement National des Travaux et Services Forestiers s'appliquent dans le cadre des coupes et travaux mis en oeuvre.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	Non
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	Oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	Oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	Oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	<b>Sans objet – aucun site Natura 2000.</b>

#### Commentaires :

Le maintien d'un réseau d'arbres morts, la priorité accordée à la régénération naturelle ainsi que le respect des cycles des espèces font parties des règles de gestion courante à l'ONF.

## 4. Programme d'action

### 4.1 Classement des unités de gestion

Classement	Libellé du groupe	Parcelle	Unités de gestion	surface totale	surface en sylviculture	Commentaires
REG	Régénération	2		1,53	1,53	Régénération en deuxième partie de l'aménagement
		3	c	1,22	1,22	Régénération en première partie de l'aménagement
		Sous-total :		<b>2,75</b>	<b>2,75</b>	
AME	Amélioration	1		2,49	2,49	Une seule coupe prévue afin d'atteindre la densité préalable à la régénération.
		3	a	0,64	0,64	
		3	b	1,37	1,37	
		4	a	0,70	0,70	
		4	b	1,64	1,64	
		5	a	1,58	1,58	
		5	b	1,01	1,01	
		Sous-total :		<b>9,43</b>	<b>9,43</b>	
TOTAL				<b>12,18</b>	<b>12,18</b>	

### 4.2 Programme des coupes

L'état d'assiette proposé prend en compte :

- la densité réelle des peuplements pour les parcelles diagnostiquées,
- les âges théoriques de déclenchement de la première éclaircie pour les jeunes peuplements,
- la nécessité de regrouper certaines coupes (dans l'espace et le temps) afin de proposer des lots viables à la commercialisation.

Année de passage programmée	Parcelle	UG	Partie d'UG	Groupe	Structure du peuplement	Composition du peuplement	Calibre des bois	Capital	Type de coupe National	Surface Unité de gestion	Surface à parcourir	Commentaires
2015	3	a		AME	F	CHP	X	X	A2	0,64	0,64	Prélèvement 35 % des tiges
2015	4	a		AME	F	CHP	X	X	A3	0,70	0,70	Prélèvement 35 % des tiges
2017	3	c		REG	F	CHP	X	X	RE	1,22	1,22	
2017	4	b		AME	F	CHP	X	X	A1	1,64	1,64	
2021	3	a		AME	F	CHP	X	X	A3	0,64	0,64	Prélèvement 35 % des tiges
2021	3	c		REG	F	CHP	X	X	RS	1,22	1,22	
2021	4	a		AME	F	CHP	X	X	A4	0,70	0,70	Prélèvement 35 % des tiges
2023	1			AME	F	CHP	X	X	AMEL	2,49	2,49	
2024	2			REG	F	CHP	X	X	RE	1,53	1,53	
2024	4	b		AME	F	CHP	X	X	A2	1,64	1,64	
2025	3	c		REG	F	CHP	X	X	RD	1,22	1,22	
2025	5	b		AME	F	CHP	X	X	AMEL	1,01	1,01	
2027	3	a		AME	F	CHP	X	X	A4	0,64	0,64	Prélèvement 35 % des tiges
2027	4	a		AME	F	CHP	X	X	A5	0,70	0,70	Prélèvement 35 % des tiges
2028	2			REG	F	CHP	X	X	RS	1,53	1,53	
2032	2			REG	F	CHP	X	X	RD	1,53	1,53	
2033	3	a		AME	F	CHP	X	X	A5	0,64	0,64	Prélèvement 30 % des tiges
2033	4	a		AME	F	CHP	X	X	A6	0,70	0,70	Prélèvement 30 % des tiges
2034	4	b		AME	F	CHP	X	X	A3	1,64	1,64	

Les coupes de régénération seront programmées de manière à s'assurer du bon déroulement des opérations de régénération : si la régénération naturelle est présente, il sera possible d'anticiper les coupes.

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	Prévisible
G à récolter : total durant aménagement (m <sup>2</sup> )	
correspondant à un volume bois fort total de (m <sup>3</sup> )	1403

#### Commentaires :

La surface terrière n'est pas utilisée pour l'estimation des récoltes, sachant que les guides de sylviculture des chênes dans le sud-ouest sont calés sur l'âge, la hauteur dominante et la densité. Le calcul des volumes récoltables pour le chêne utilise le tarif commercial en vigueur à l'Agence Landes-Nord Aquitaine, basé sur les barèmes de l'Administration.

**\* Prescriptions spéciales à mettre en oeuvre**

<b>motif</b>	<b>localisation</b>	<b>prescriptions</b>
paysager	2, 3c	Durée de la régénération allongée par rapport au guide de sylviculture des chênes du Sud-Ouest, pour ménager une transition douce entre l'aspect des chênaies adultes et celui des régénérations.
paysager	2, 3c	Il sera laissé à l'initiative du gestionnaire la possibilité de garder en lisière des petits bouquets d'arbres afin de diversifier la perception des ambiances depuis la route.

### **4.3 Programme des travaux à mettre en oeuvre**

Le programme des travaux est détaillé à l'annexe 5.

Pour ce qui concerne la régénération, ils s'appuieront autant que possible sur la présence de la régénération naturelle.

### **4.4 Foncier**

Le périmètre des parcelles devra continuer à être entretenu.

Document

ONE

**ETUDE REALISEE PAR :**

**Direction de l'étude et rédaction :** Frédéric ARRIEUSSECQ

**Etude de terrain et inventaire :** Francis OLHAGARAY, Jean-Baptiste SCHNEIDER, Didier LAGREDE et Frédéric ARRIEUSSECQ

**Cartographie :** Frédéric ARRIEUSSECQ

**Rédigé le** 12 juin 2014  
par le chef du projet d'aménagement

Signé : Frédéric ARRIEUSSECQ

**Vérifié le**  
par le responsable aménagement de l'Agence

Signé : François RETEAU

**Proposé le**  
par le responsable du Pôle Aménagement et Développement de la Direction Territoriale Sud-Ouest

Signé : Thomas VILLIERS

Document ONE

## 6. Annexes

1. Liste des parcelles cadastrales
2. Parcellaire - correspondance cadastrale
3. Description des peuplements
4. Bilan passé : dépenses, recettes, bilan
5. Travaux sylvicoles
6. Traitements passés jusqu'en 2014
7. Plans :
  - 7.1 Carte de situation
  - 7.2 Carte du parcellaire
  - 7.3 Carte des stations
  - 7.4 Carte d'aménagement
  - 7.5 Carte des peuplements

Document ONE

## Forêt communale de CLERMONT

Révision d'aménagement 2015 - 2034

## EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

Lieu-dit	Section	N° du plan	Contenance
Territoire communal de CLERMONT			
HINX	D	102	0,0215 ha
HINX	D	103	0,6316 ha
HINX	D	104	1,6540 ha
HINX	D	105	0,6600 ha
HINX	D	106	6,6137 ha
LA CABANNE	D	152	2,6000 ha
Surface de la Forêt Communale :			<b>12,1808</b>

Document

PARCELLAIRE FORESTIER - CORRESPONDANCE CADASTRALE

Numéro Parcelle	Surface totale parcelle	Numérotation cadastrale		Références unité de gestion	Surface totale unités de gestion	Surface boisée productive	Surface boisées non productives		Surfaces non boisées			
		Section/N°					Nature	Surface	Nature	Surface	Desserte	Surface
1	2,49 ha	D 106 ie		1	2,49	2,49 ha						
2	1,53 ha	D 106 ie		2	1,53	1,53 ha						
3	3,23 ha	D 105		3.a	0,64	0,64 ha						
		D 106 ie		3.b	1,37	1,37 ha						
		D 106 ie		3.c	1,22	1,22 ha						
4	2,34 ha	D 102, D 103		4.a	0,70	0,70 ha						
		D 104		4.b	1,64	1,64 ha						
5	2,59 ha	D 152		5.a	1,58	1,58 ha						
				5.b	1,01	1,01 ha						

<b>TOTAL</b>	12,18 ha				12,18 ha	12,18 ha						
--------------	----------	--	--	--	----------	----------	--	--	--	--	--	--

La surface cadastrale corrigée (voir annexe n°1) totale de la forêt a été adoptée en raison du faible écart avec la surface calculée par SIG (**moins de 1 % d'écart**) ; l'écart a été réparti sur l'ensemble des unités d'analyse identifiées proportionnellement à leur surface respective.

## DESCRIPTION DES PEUPEMENTS

## ANNEXE 3

Parcelle	Unité de gestion	Nom UG	Surface (ha)	Année création	Age au 01/01/14	Nature, classe d'âge	Origine peuplement	Groupe d'aménagement	N/ha	Er 90 % N/ha	V/N	G	Dg	V/ha	Ho (m)	Dm (cm)	Do (cm)	Classe fertilité	Commentaires
1		1	2,49		116	F CHP 101-120		AME	74	10-15	3,2	19	57	236	27	56			Futaie de chêne pédonculé, un peu dense. Qualité très moyenne avec pas mal de gélivures. Etat sanitaire moyen. Une zone un peu moins dense à l'Est de la parcelle.
2		2	1,53		121	F CHP 120 et +		REG	93	10-15	3,4	24	57	317	31	56			Futaie de chêne pédonculé, un peu dense. Qualité moyenne. Etat sanitaire correct.
3	a	3.a	0,64	1992	22	F CHP 21-40	PL	AME	1000	inconnue					19		25	> 1	Plantation de chêne pédonculé montrant une excellente croissance (supérieure à la classe 1 du guide de sylviculture des chênes du Sud-Ouest). Il semble qu'il n'y ait pas eu d'opérations sylvicoles depuis la plantation aussi la densité est trop forte compte tenu de la hauteur dominante, même si les valeurs de la densité doivent être considérées avec prudence compte tenu de la faible surface de la parcelle. Bonne qualité générale. Amélioration en rattrapage à prévoir rapidement.
3	b	3.b	1,37	2014	1	F CHP 1-20	SN	AME							< 1 m				Régénération naturelle de chêne pédonculé. Dernière coupe vendue en février 2014 avec exploitation dans la foulée. Répartition de la régénération un peu inégale à compléter vraisemblablement.
3	c	3.c	1,22		124	F CHP 120 et +		REG	70	10-15	4,4	22	63	307	33	62			Futaie de chêne pédonculé, un peu dense. Qualité moyenne. Etat sanitaire correct. Son diamètre moyen la rend intéressante pour une mise en régénération.
4	a	4.a	0,70	1985	29	F CHP 21-40	PL	AME							21 (chp 1985)		30 (chp 1985)	> 1 (chp 1985)	Parcelle hétérogène. Au Sud, régénération naturelle de 1985 de chêne pédonculé bien venante puisqu'elle montre une très bonne croissance (supérieure à la classe 1 du guide de sylviculture des chênes du Sud-Ouest) avec une qualité intéressante mais une densité trop forte (environ 700 tiges/ha actuellement). A l'Est, plantation de frênes de 1994 (7 ares environ), bien venants mais de qualité médiocre du fait de la présence de fourches. Au Nord, plantation (15 ares environ) de chênes de 2001 (Ho : 11 m ; Dm : 10 cm) bien venante et qui pourra connaître sa première amélioration d'ici deux à trois ans.
4	b	4.b	1,64	1997	17	F CHP 1-20	PL SN	AME							9 à 12				Parcelle composée d'une plantation de chêne pédonculé de 1996 à l'Ouest (Ho : 11 m ; Dm : 10 cm) et d'une régénération de chêne pédonculé à l'Est (Ho : 9 m). L'ensemble est complet et bien venant et une première amélioration pourra être prévue d'ici deux à trois ans.
5	a	5.a	1,58	2012	2	F CHR 1-20	PL	AME	1100						< 1				Plantation de chêne rouge de 2012 sur versant Nord-Est. Entretien à poursuivre. Bonne reprise générale.
5	b	5.b	1,01		59	F CHP 41-60		AME							26				Parcelle hétérogène. En bas de versant, présence d'une douzaine d'arbres de Dm : 50 cm. En haut de versant, présence d'une trentaine d'arbres de diamètre 20 à 30 cm. La partie centrale est assez dégarnie.

## TRAITEMENTS ANTERIEURS

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date (s'il y a lieu)	Surface concernée (ha)	Traitement et méthode (détail éventuel par série)
1863	Décret impérial du 27/05/1863.	9,96	Futaie jardinée à révolution de 100 ans. La possibilité des coupes annuelle est fixée à 38 m <sup>3</sup> .
1867	Décision du 30/09/1867.		Autorise l'exploitation d'une coupe extraordinaire de 529 m <sup>3</sup> et donc la coupe ordinaire de 38 m <sup>3</sup> est suspendue. A partir de cette époque, les exploitations ont eu lieu sur propositions spéciales de service local.
1945-1954	Règlement d'exploitation du 21 avril 1944.	12,18	En attente d'un peuplement assez âgé pour le passage à la méthode des affectations uniques.
1955-1975	Révision d'aménagement approuvé par arrêté du 23/11/1956 du secrétaire d'Etat à l'Agriculture.	12,18	Futaie régulière par méthode de l'affectation unique. Age d'exploitabilité de 100 ans.
1985-1999	Approuvé par arrêté ministériel du 04/01/1986.	12,18	Série unique. Futaie régulière, groupe de régénération strict. 3,25 ha à régénérer.
2000-2014	Approuvé par arrêté préfectoral du 23/03/2001.	12,18	Série unique. Futaie régulière, groupe de régénération strict. 2,04 ha à régénérer.



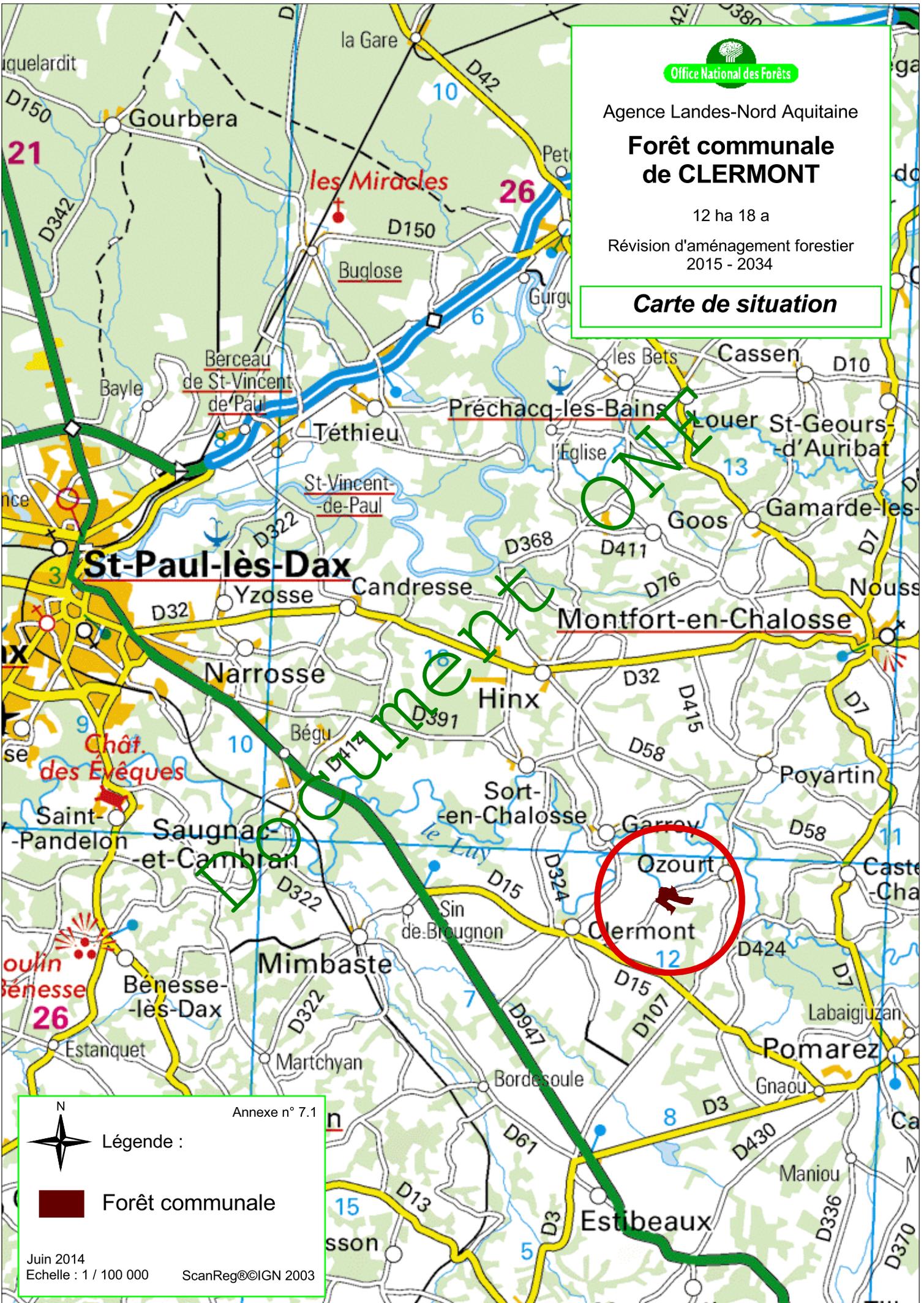
Agence Landes-Nord Aquitaine

## Forêt communale de CLERMONT

12 ha 18 a

Révision d'aménagement forestier  
2015 - 2034

### Carte de situation



Annexe n° 7.1

N  
  
 Légende :

Forêt communale

Juin 2014  
 Echelle : 1 / 100 000  
 ScanReg©IGN 2003

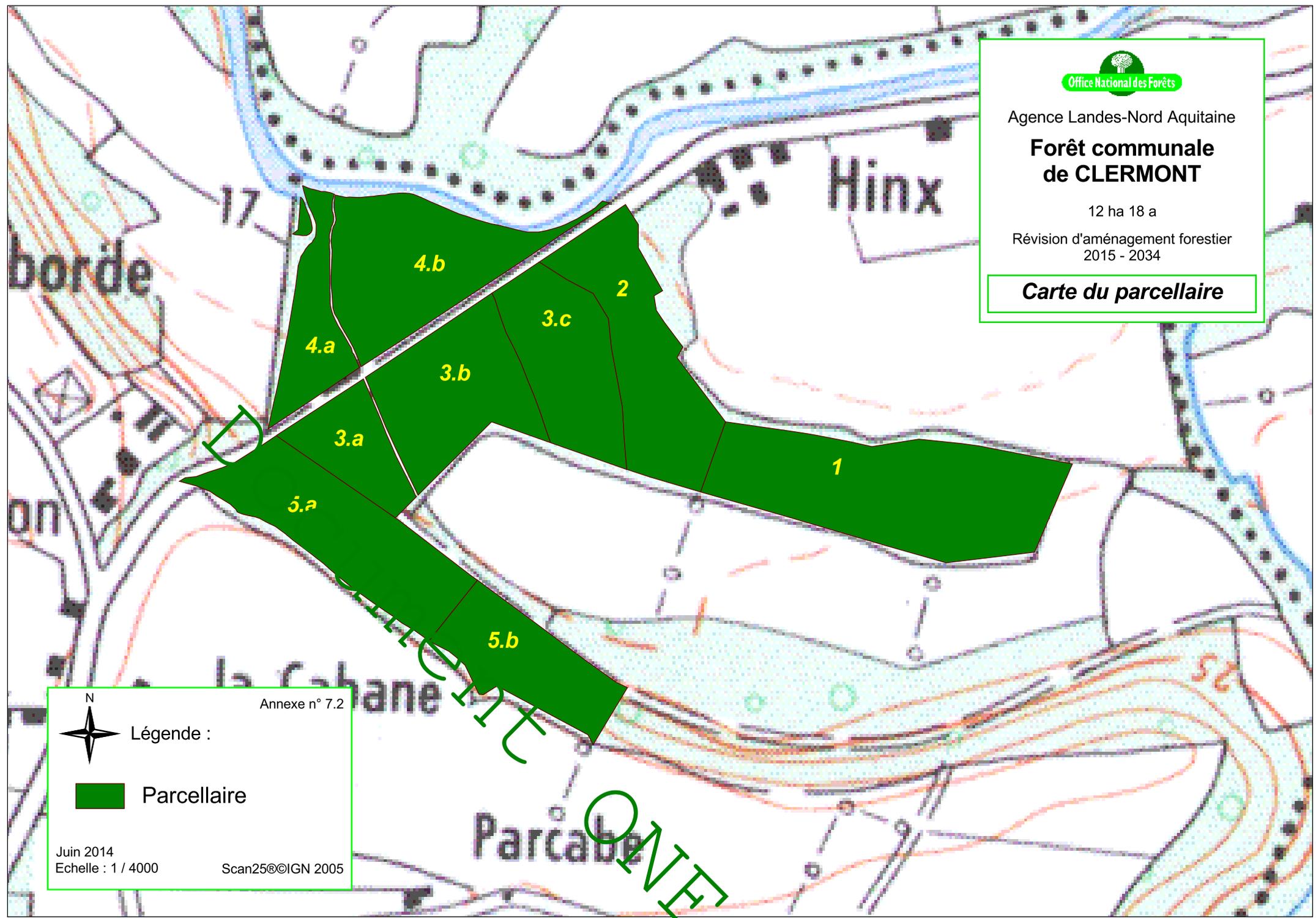


Agence Landes-Nord Aquitaine

## Forêt communale de CLERMONT

12 ha 18 a  
Révision d'aménagement forestier  
2015 - 2034

### Carte du parcellaire



Annexe n° 7.2

N  
Légende :  
■ Parcellaire

Jun 2014  
Echelle : 1 / 4000  
Scan25©©IGN 2005



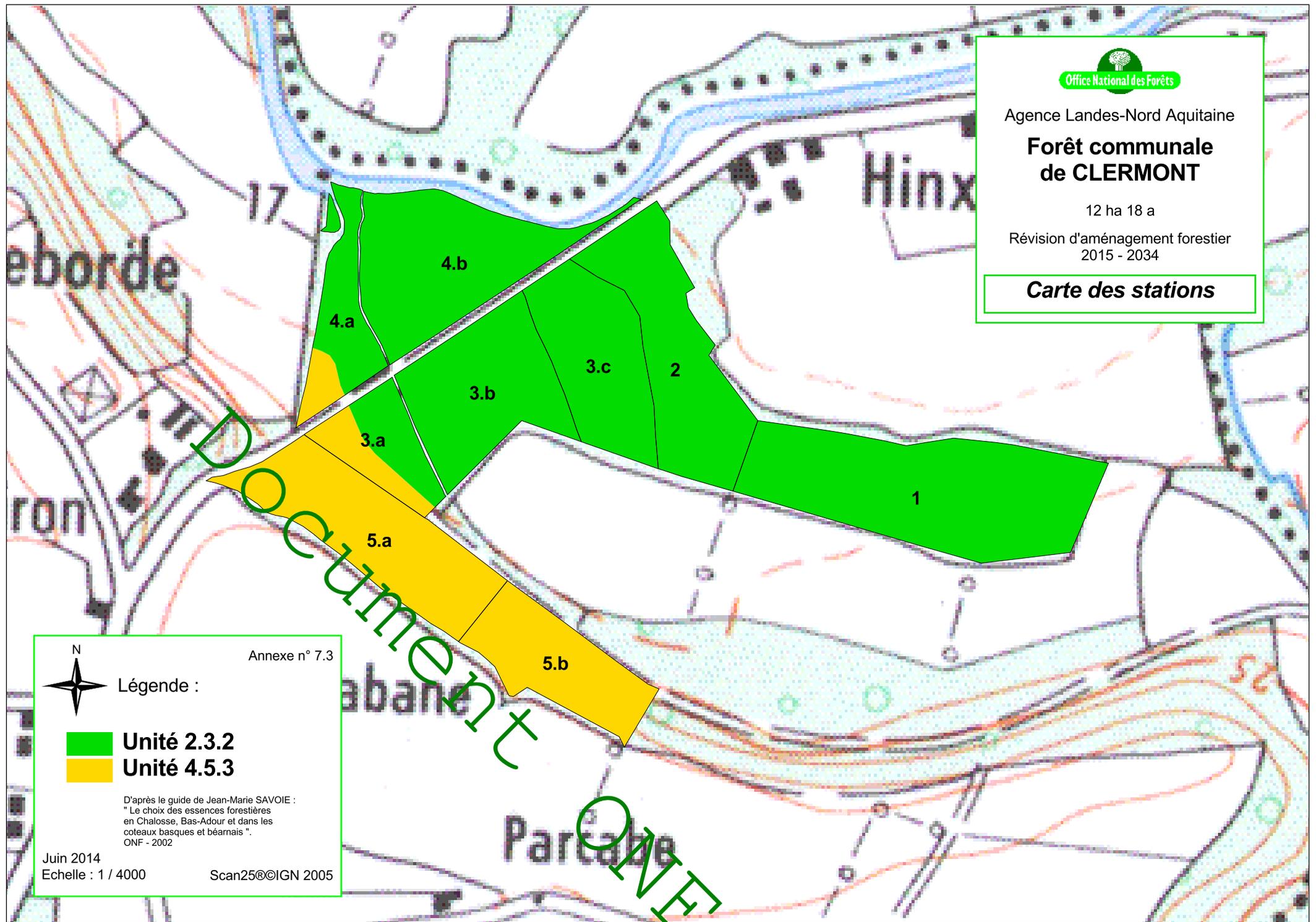
Agence Landes-Nord Aquitaine

## Forêt communale de CLERMONT

12 ha 18 a

Révision d'aménagement forestier  
2015 - 2034

**Carte des stations**



Annexe n° 7.3

Légende :



**Unité 2.3.2**

**Unité 4.5.3**

D'après le guide de Jean-Marie SAVOIE :  
" Le choix des essences forestières  
en Chalosse, Bas-Adour et dans les  
coteaux basques et béarnais ".  
ONF - 2002

Juin 2014

Echelle : 1 / 4000

Scan25©IGN 2005



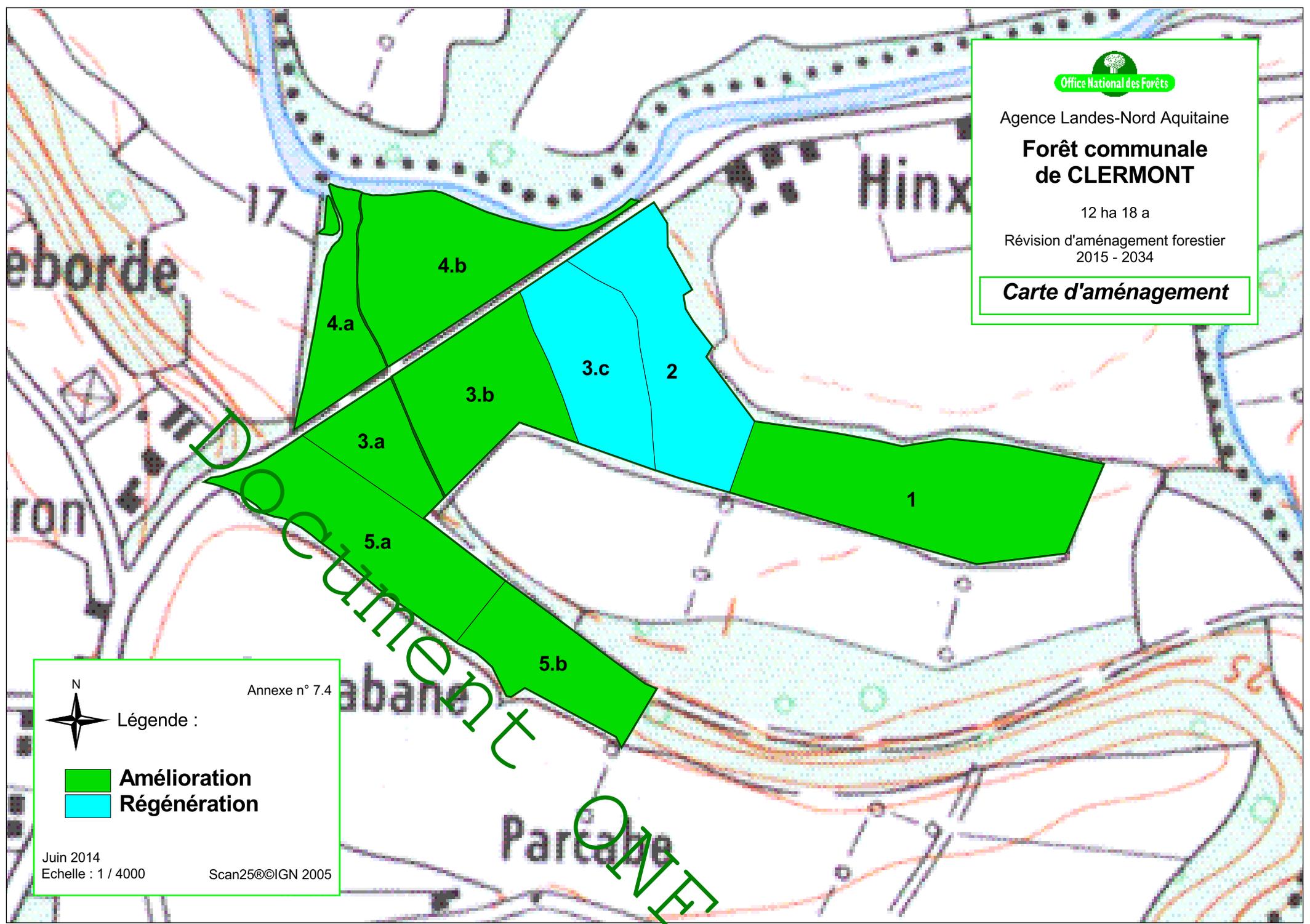
Agence Landes-Nord Aquitaine

### Forêt communale de CLERMONT

12 ha 18 a

Révision d'aménagement forestier  
2015 - 2034

### Carte d'aménagement



Annexe n° 7.4

Légende :

- Amélioration
- Régénération

Juin 2014  
Echelle : 1 / 4000

Scan25©©IGN 2005



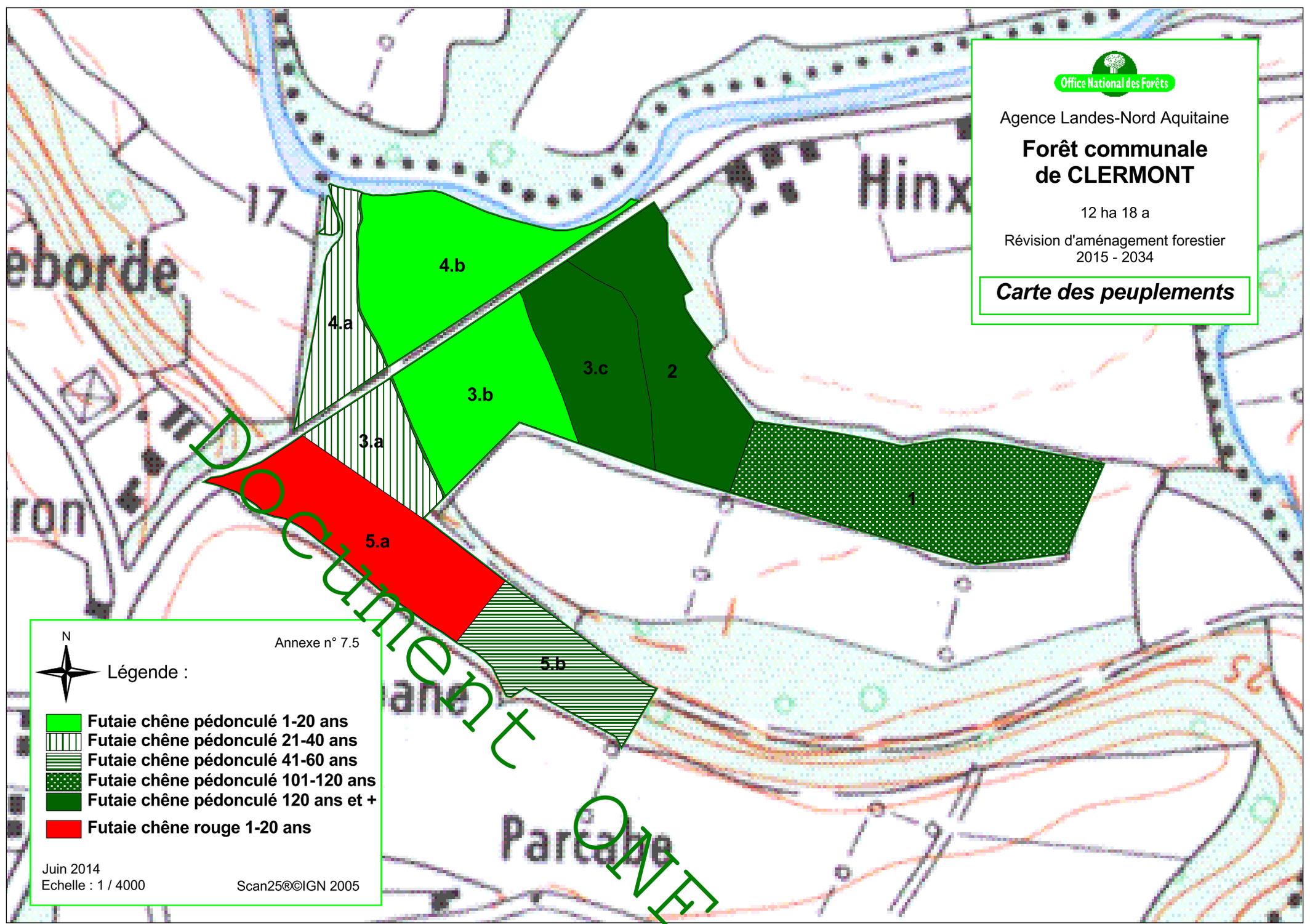
Agence Landes-Nord Aquitaine

## Forêt communale de CLERMONT

12 ha 18 a

Révision d'aménagement forestier  
2015 - 2034

### Carte des peuplements



Annexe n° 7.5

N  
Légende :

- Futaie chêne pédonculé 1-20 ans
- Futaie chêne pédonculé 21-40 ans
- Futaie chêne pédonculé 41-60 ans
- Futaie chêne pédonculé 101-120 ans
- Futaie chêne pédonculé 120 ans et +
- Futaie chêne rouge 1-20 ans

Jun 2014  
Echelle : 1 / 4000

Scan25©IGN 2005